CONDITIONS.

DIX PIASTRES PAR AN—payables six mois d'avance. Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra prendre son abonnement, n'en ait fait connaître son intention par écrit au BUREAU DE L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis se publient en ANGLAIS ET EN FRANCAIS, à raison d'une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion, et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de DIX LIGNES, ou moins.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnemens à l'année, pour publier les avis à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies ; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

POUR COSTIN BAYOU, MANDEVILLE & L'HABITATION MARIGNY.

Le bateau à vapeur CORSAIRE, partira du chemin à coulisses le 9 du courant, à 9 heures du matin, et reviendra vers le soir, il partira de Mandeville à 4 heures du soir. Pour plus amples renseignements, s'adresser au capitaine à bord, ou à

BAGLEY & MERRITT.

6 mars—3

A VENDRE.

Le bateau à vapeur WALTER SCOTT, ayant été complètement réparé, est offert en vente. Pour les conditions, s'adresser au capitaine Culver, à bord, ou à

10 fév HARRISON, BROWN & CO.

POUR TRIESTE, (passage seulement.)

Le brick fin voilier, WILLIAMS, capitaine Homer, partira sous peu pour ce port. Pour passage à Gibraltar ou Trieste, ayant de bons aménagemens, s'adresser à

HARRISON, BROWN & Co,

6 mars rue Royale, No. 117

POUR TAMPICO.

La goëlette CREOLE, fine voilière, doublée et chevillée en cuivre, capit. Cormier, partira positivement lundi prochain, 10 du courant. Pour fret ou passage, ayant de bons aménagemens, s'adresser au capitaine Cormier, ou à

HARRISON, BROWN & Co,

5 mars rue Royale, No. 117

A FRETER

La goëlette ECLIPSE, fine voilière, capitaine Leiderscloff, de 350 tonneaux, est prête à recevoir un fret pour un port quelconque. S'adresser à

JULES LE BLANC,

4 mars rue Royale, No. 103.

POUR VERA-CRUZ.

La goëlette mexicaine TITAN, capitaine Davis, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu pour le dit port. Pour le reste du fret ou passage, s'adresser à J. PRATS & FILS,

1 mars rue Ste. Anne, No. 52.

POUR TAMPICO.

Le brick mexicain GENERAL SANTA-ANNA, est en chargement et sera bientôt expédié pour le dit port. Les marchandises expédiées par ce navire auront l'avantage de retirer 20 pour cent sur le montant des droits. Pour le complètement du fret, ou pour passage, s'adresser à

M. S. CUCULLU, LAPEYRE & Co,

1 mars rue Toulouse, No. 27.

POUR LIVERPOOL.

Le navire AMBASSADOR, capitaine Upton, pourra prendre 250 balles de coton, pour le port ci-dessus.

1 mars LINCOLN & GREEN.

POUR LE HAVRE.

Le navire de première classe, CRESCENT, doublé et chevillé en cuivre, capitaine J. B. Hayley. Pour frêt de 3 à 400 balles de coton, s'adresser à

I. OGDEN & CO,

21 fév rue du Canal, No. 72.

POUR LA HAVANE.

Le brick fin voilier, doublé et chevillé en cuivre, BELLA-ANITA, partira incessamment, il est très bien construit pour transporter des passagers, s'adresser à M. S. CUCULLU, LAPEYRE & Co,

10 fév rue Toulouse, No. 27.

POUR MARSEILLE.

Le navire DUBLIN PACKET, capitaine John R. Butler, ayant la principale partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret de 150 balles coton, ou passage (ayant de bons emménagements), s'adresser au capitaine à bord, ou à

14 fév A. QUERTIER & BOUTIN.

POUR BELIZE (Honduras.)

La goëlette GLEANER, capitaine Jyrrel, partira dans quelques jours pour le susdit port. Pour fret ou passage, s'adresser à

JULES LE BLANC,

12 fév rue Royale, No. 104.

POUR LIVERPOOL.

Le beau navire MARATON, de première classe et doublé en cuivre, capitaine Eldridge; Pour fret de 400 balles de coton, s'adresser à

J. OGDEN & Co.

11 fév Rue du Canal, No. 72.

POUR BORDEAUX.

Le navire français L'EUCHARIS, capitaine Maissin, partira pour le dit port, le 12 courant fixe. S'adresser pour les conditions du passage, au capitaine à bord, ou à OSMIN BIGOURDAN,

5 fév rue Toulouse, No. 23j

POUR TAMPICO.

Le brick mexicain GENERAL SANTA-ANNA ou BELLO INDIO, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu pour ce port. Les marchandises transportées par le dit brick auront du privilège du pavillon national de 20 pour cent sur les droits. Pour le complètement du fret, comme pour passage, s'adresser à

M. S. CUCULLU, LAPEYRE & Co,

5 fév rue Toulouse, No. 27

POUR TAMPICO.

La goëlette TALBOT JONES, (construction de Baltimore,) doublée et chevillée en cuivre, capitaine Berry, de 89 tonneaux, portant 500 barils, elle est excellente sous tous les rapports. Pour fret ou passage, s'adresser à

31 jan HARRISON, BROWN & Co.

POUR LA HAVANE

Le brick espagnol TRES-AMIGOS, partira sous peu, ayant une grande partie de son chargement engagée. Pour le reste ou pour passage, ayant de bons emménagements, s'adresser à

24jan COURVAL-ACEBO &CO.

POUR TAMPICO.

La goëlette LEONARD, capitaine Ramon Palomo, ayant la majeure partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour le reste du fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à

14 jan TUYES & CO.

A VENDRE OU A FRETER.

La barque LOUISA, doublée et chevillée en cuivre, (construction de Baltimore,) capitaine Myers, du port d'environ 368 tonneaux, s'adresser à

HARRISON, BROWN & Co,

13 jan 117, rue Royale.

POUR LE HAVRE.

Le navire de première classe GROTON, capitaine R. Baker, partira sous peu. Pour frêt de 2 à 300 balles coton ou passage, s'adresser à

FR. PERRET & GALLY,

11janv rue Toulouse.

POUR LIVERPOOL.

Le navire américain SENATOR, capitaine Wm. Stacey, ayant presque tout son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret de 150 balles ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, vis-à-vis le poteau No. 63, ou à TIERNAN, CUDDY & CO.

6 jan encaig. Gravier & Tchompitoulas.

A LOUER OU A BAIL.

A partir du 1er. avril prochain.

Une MAISON très spacieuse, située rue du Quartier, entre Rempart et Bourgogne, No 172, limitrophe à celle de M. Pendely, anciennement maison de Mr. Ste. Marthe, cette maison a été bâtie pour une école et jusqu'à ce jour n'a servi qu'à cela. S'adresser à

Fs. GIROD,

à son bureau, chez Mrs. Blanc & Brugier, ou Rue des Remparts, entre les rues St. Philippe et Ursulines, No. 300. 1 mars—6

A LOUER.

La MAISON en briques à 3 étages et magasin d'entrepôt, dans la rue de Jefferson, à côté de M. Hermann, appartenant à M. Delpuech, rue de Chartres, ou à

24 fév—5 P. SOULE, rue St-Louis, No. 86.

ON désire trouver à louer, une Maison de quatre appartemens. On donnera la préférence pour une située dans la rue St. Pierre à celle du Canal. S'adresser par écrit, en donnant des détails, à la boite, No. 65, à la poste. 22 fév

A LOUER.

La maison en briques à trois étages, (*Fronteart*) entre les rues du Port et St. Ferdinand, s'adresser

15 fév T. NICOLET & Co.

A LOUER.—Un vaste Magasin d'entrepot, de 80 pieds de longs, sur 40 de large, situé rue St. Philippe, entre Royale & Bourbon. Pour les conditions, s'adresser au soussigné.

11 janv B. DUPUY.

TRAITES SUR LONDRES, à vendre par

11 fév J. OGDEN & Co.

Rue du Canal, No. 72.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—

Vente par le Régistre des Testaments—Mercredi, 9 avril 1834, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession du feu Michael Clifford, les esclaves et terrains ci-après décrits, savoir :

ESCLAVES

CHENEY, négresse âgée d'environ 40 ans.

BETSEY, négresse âgée d'environ 23 ans.

TOM, nègre âgé d'environ 75 ans.

TERRAINS.

Deux Lots de Terres situés au faubourg Religieuses, Nos. 49 et 50, ayant chacun, 51 pieds de face à la rue Belle-garde, sur 162 pieds de profondeur, (mesure française) ouvrant à la dite profondeur où il mesure 54 pieds 2 pouces, l'acheteur s'obligeant à payer un billet souscrit par le défunt à Pordre de Peter Cunningham, le dit billet daté du 25 février 1832, de la somme de $1080 payable à 3 ans de date, et la balance payable à 6, 12 et 18 mois, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale sur la dite propriété jusqu'à parfait paiement.

Un autre lot de terre désigné sous le No, 14, dans l'ilet No. 12, situé au faubourg Livaudais, paroisse Jefferson, ayant 42 pieds 8 pouces de face à la troisième rue, entre les rues Rousseau et Fulton, sur 125 pieds de profondeur, (mesure anglaise), l'acheteur s'obligeant à payer deux billets souscrits par le défunt à Pordre de Robert Hastings, datés du 22 mars 1833, chacun de la somme de $100 et payables à 8 et 4 ans et la balance payable à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale sur la dite propriété jusqu'à parfait paiement.

Un autre lot de terre désigné sous le No. 9, dans l'ilet No. 76, situé au faubourg Annonciation, paroisse d'Orléans, ayant 30 pieds de face (mesure française) sur la rue des Naiades, sur 100 pieds (mesure anglaise) de profondeur, payable à 6 12, et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale sur la propriété jusqu'à parfait paiement.

Conditions de la vente : Les esclaves payables à 6 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement, et les terrains payables aux termes et conditions ci-dessus énoncés.

Par ordre de la cour,

W. F. C. DUPLESSIS, rég.

N. B. Les actes de vente seront passés en l'étude de William Y. Lewis, notaire public, aux frais des acquéreurs. 6 mars

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Vente par le Régister des Testamens—Lundi, 31 mars, prochain, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu John Penrice, les esclaves suivans, savoir :

Dinah, négresse âgée de 40 ans.

John, mulâtre âgé de 20 ans.

Mary, négresse âgée de 22 ans et son enfant Ellen, âgée de 7 ans.

Conditions de la vente : 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la Cour,

W. F. C. DUPLESSIS, régister.

N. B. Les actes de vente seront passés chez W. Christy, not. pub. aux frais des acquéreurs. 1 mars

Succession de Joséphine Turcotti, veuve de Nicolas Monnier.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—

Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Pierre Bourg, exécuteur testamentaire de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte, et le dit exécuteur testamentaire, déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité.

Par ordre de la cour,

1 mars W F C DUPLESSIS, rég.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—

Attendu que Louis Huard a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Joachim Chaudé, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour,

1 mars W F C DUPLESSIS, rég.

JEUNE GARDE A CHEVAL

GARDE-A-VOUS!

Vous êtes prévenus que la compagnie montera à cheval dimanche prochain, 9 mars prochain, à huit heures précises du matin, et se réunira au domicile du capitaine, uniforme complet, veste bleue, pantalon et severs amaranthe.

Par ordre du capitaine,

4 mars E. A. MICHEL, fourrier.

Grenadiers—Attention!!!

D'après la résolution du Conseil, la compagnie doit prendre les armes dimanche prochain, 9 du courant, à huit heures précises du matin, en uniforme complet, pantalon bleu.

Par ordre du capitaine,

B. DUPERAIN, sergent-major

7 mars

LANCIERS D'ORLEANS.

La compagnie se réunira en bourgeois, dimanche, 9 du courant, à 10 heures précises du matin, sur la galerie de la Mairie. Il est important que chaque membre soit présent. Par ordre de l'officier commandant.

MONDELLI,

6 mars maréchal des logis chef.

CAZADORES DE ORLEANS,

La compañia tomará las armas el domingo proximo, 9 del corriente, reuniendose en el parage acostumbrado á las 10 en punto de la mañana, uniforme de ibierno y morrion con penon, para un ejercicio doctrinal.

Por orden.

5 mars RAFAEL PEREZ, sarg. 1°.

50 TONNEAUX de bois de Campêche, reçus par la goëlette Gleaner, et à vendre par

JULES LE BLANC,

6 fév rue Royale, No. 104

LES soussignés, syndics de la faillite de M. J. B. Ory, invitent les créanciers à présenter leurs comptes en due et bonne forme, d'ici au 1er. mars prochain, afin qu'ils puissent être inscrits sur le tableau de réclamation.

MEL. ANDRY,

28 jan P. DUBERTRAND.

CONSEIL DES MARGUILLIERS.

TOUTES les personnes ayant à vendre dans le voisinage de la ville, des terrains dont on pourrait faire un cimetière, sont invitées à faire par écrit leurs propositions à M. H. Pédesclaux, président du conseil des marguilliers de la fabrique St-Louis. On recevra les propositions jusqu'au 15 mars de cette année. 15 fév—25

AVIS—Attendu que Balthazar Dupuy, ci-devant shériff de la paroisse d'Iberville, s'est adressé à moi pour faire annuller les quatre cautionnements suivants, savoir :

Le premier, de six mille piastres, souscrit par lui, le 11ème. jour de décembre 1819, conjointement avec Joseph Erwin et J. B. Rils ses sécurités.

Le second de six mille piastres souscrit par lui, le 25ème. jour de février 1833, conjointement avec M. A. Dupuy et J. B. Rils ses sécurités.

Le troisième de six mille piastres, souscrit par lui, le 3ième. jour de janvier 1829; conjointement avec MM. J. B. Rils et Aubry Dupuy ses sécurités.

Et le quatrième, de six mille piastres, souscrit par lui, le 28ème. jour de février 1831, conjointement avec Jean Louis Dardane et Aubry Dupuy ses sécurités.

Je présente a pour but de prévenir toutes personnes intéressées, d'avoir à déduire par écrit, au bureau du secrétaire d'Etat, dans les quatre vingt dix jours qui suivront la dernière publication, les raisons, si elles en ont, pour lesquelles les dits cautionnements ne seraient pas annullés et radiés.

Donné sous ma signature, et le sceau de l'Etat, dans la ville de la Nelle.-Orléans, le 24ème. jour de février 1834, et la cinquante-huitième année de l'indépendance américaine.

[L. S.]

A. B. ROMAN,

Par le gouverneur,

GEORGE EUSTIS,

25 déc—30 Secrétaire d'Etat.

LOTERIE

DEVANT ETRE TIRE'E POSITIVEMENT

LE 1er. AVRIL.

D'UNE PENDULE EN BRONZE, représentant le magnifique portail de l'Eglise Cathédrale de Reims, en France, où tous les rois de France ont été couronnés.

Il y aura 75 billets à 10 piastres chacun. La souscription est ouverte chez M. Bishop, où ce chef-d'œuvre est exposé. Les personnes qui désirent souscrire y trouveront la description de cet ouvrage antique, considéré encore de nos jours, comme un ouvrage parfait d'architecture. L'église que représente cette pendule, existe en France, telle que nous la voyons dans ce chef-d'œuvre, qui est en parfaite opération.

La description est ouverte à l'hôtel de M. Bisnop, et ne le sera nulle autre part.

11 fév—19

AVIS.—Les soussignés préviennent leurs amis et le public qu'ils viennent d'établir une Pharmacie sous la raison sociale de P. Landes et Joseph Lavenue. Ils recevront les commandes de la ville et de la campagne. Ils espèrent que leur exactitude à les remplir et à fournir de bons médicamens, leur méritera la confiance des personnes qui s'adresseront à leur pharmacie, située rue de la Levée, No. 9, la 2ème. maison après celle de l'encoignure par un bas du chemin-à-coulisses.

23 jan— P. LANDES pharmacien & Co.,

REÇU par l'Eucharis, venant de Bordeaux, et à vendre à la pharmacie de P. Landes & co., rue de la Levée, No. 8.—Baume prophylactique, anti-cholérique, spécifique contre le choléra, élixir odontalgique, poudre d'entérine, élixir tonique et vermifuge, do. cosmétique, liqueur aromatique dite le bouquet des vins. Le tout étiqueté et accompagné d'un prospectus qui indique à quoi usage s'emploient ces médicamens composés et la manière de s'en servir. 29 jan

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—

Vente par le Régistre des Testamens—Vendredi, 14 mars prochain, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Charles Meunier, la propriété ci-après décrite, savoir :

Un terrain situé à l'encoignure des rues St-Claude et du Quartier, ayant environ 30 pieds de face à la rue St-Claude sur cent cinquante pieds de profondeur et s'élargissant de cinq pieds sur la ligne du fond, ensemble les bâtisses qui s'y trouvent.

Conditions de la vente : Un tiers comptant et la balance à 6, et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour,

W F C DUPLESSIS, rég.

N. B. L'acte de vente sera passé pardevant H. Pédesclaux, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 12 fév

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—

Attendu que G. W. Shamburgh, a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Daniel Clark, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,

6 mars W. F. C. DUPLESSIS, rég.

Succession de Benito March.

PAROISSE D'ORLEANS—COUR DES PREUVES.

Avis est par le présent donné aux créanciers de la dite succession et toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Michel Cruanez, exécuteur testamentaire de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte et le dit exécuteur testamentaire déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité. Par ordre de la Cour.

6 mars W. F. C. DUPLESSIS, rég.

Bureau de la Compagnie du Chemin-à-Coulisses de la Nouvelle-Orléans et Carrollton.

AVIS est par le présent donné aux souscripteurs au fond capital de cette compagnie, qu'ils auront à payer le 10 de mars, ou plutôt à la Banque de la Compagnie de Banque et Canal, cinq piastres par action, cinquième vingtième du montant de leurs souscriptions.

Par la 2ème. section de la Charte, les souscripteurs qui manqueront de payer ce jour là, ou dans les dix jours qui suivent, perderont au profit de la compagnie, les actions sur lesquelles le dit paiement aura été fait, et les paiements déjà effectués. Par ordre du Directoire.

25 fév L. F. GENERES, secrétaire

GRANDE LOGE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

AVIS est donné par le présent aux Membres de la Grande Loge, aux Représentans des Loges sous sa juridiction, ainsi qu'à tous les FF.·. Maçons réguliers de tous les rites et de tous les grades, même les apprentis, qui sont en cette ville, que la grande communication pour l'installation des Grands Officiers, aura lieu Dimanche, 16 du courant, à 10 heures du matin, au local de la R.·. Loge Lafayette.

Cette cérémonie sera suivie d'un Banquet Mque.·.

Les FF.·. qui désireront y participer sont priés de se faire inscrire chez le Député Gd. Maître, Auguste Douce, rue Royale, No. 267. Par mandement.

5 mars—8 DISSARD, Gd. Secrétaire.

VIN, BOUTEILLES &c. &c.

Le soussigné reçoit par le navire Henry, de Marseille, et offre à vendre les articles suivans :

400 barriques de Vin;

100 demi do. do.

300 caisses Vin Muscat;

200 paniers Bouteilles

500 paniers Huile d'Olive;

500 milliers de Bouchons;

100 paniers d'Anisette;

200 caisses Salaisons assorties;

40 do. Vermicelle; 100 Jars à eau;

Aussi en magasin—16 demi pipes d'Eau de Vie Cognac, le tout ayant droit à l'exportation.

L. G. SASSINOT,

5 mars rue St. Louis, No. 90.

DEMANDE D'UN COMMIS.

On désire prendre de suite, un commis qui pourrait bien tenir un petit jeu de livres en français, et faire des recouvremens ; il faut qu'il ait une bonne main, qu'il parle un peu l'anglais, qu'il soit acclimaté, et bien recommandé. S'adresser par lettres à N. V. au bureau de cette feuille. 5 mars—4

PERDU.—Il a été perdu hier, entre midi et 2 heures et demie, un PORTE-FEUILLE gris foncé, contenant environ $400 en billets de banque, savoir : 6 de 50 piastres de la Banque Consolidée, un de 100 piastres de la Banque de l'Etat de la Louisiane, et autres petits billets. De plus, un reçu de M. Martin Duralde, pour achat de planches, signé par M. Cherbonne ; un billet à ordre d'André Saichuyde, de $200, payé le même jour à la Banque Consolidée. Une récompense de cinquante piastres sera donnée à celui qui remettra le portefeuille et son contenu au Maire de cette ville, ou au soussigné.

4 m—3 J. JOSEPH VOISIN.

CALIGRAPHIE.

MESSRS. J. P. & R. DOLBEAR ont l'honneur d'informer les habitants de la Nouvelle-Orléans, qu'ils sont de retour et ont ouvert leur académie d'écriture dans leur ancien local rue du Canal, No. 48, où ils peuvent montrer de nombreux exemples des progrès de leurs élèves dans cette branche. Les personnes qui ne purent compléter lors de la mauvaise saison sont engagées à le faire sans aucuns frais additionnel. Les dames qui le désirent peuvent recevoir des leçons chez elles. Les témoignages suivants sont insérés pour la satisfaction des personnes qui n'ont pas encore été à même d'apprécier le résultat de cette méthode d'instruction.

De son Excellence le Gouverneur Roman.

J'ai examiné avec attention le système d'écriture enseigné par M. Dolbear et c'est avec plaisir que je certifie de sa supériorité sur toute autre méthode que je connaisse. M. Dolbear ayant donné des leçons particulières dans ma famille je pense que ce n'est que justice de ma part d'ajouter que je le crois digne de la confiance du public autant par la rectitude et l'aménité de son caractère que par les progrès rapides qu'il fait faire aux personnes qui reçoivent ses leçons. A. B. ROMAN.

Nouvelle-Orléans, 2 janvier 1832.

Nouvelle-Orléans, 19 mai 1832.

Sur l'invitation de M. Dolbear, professeur d'Ecriture en cette ville d'après le système Carstair, nous avons examiné avec soin des exemples d'écriture de ses élèves depuis l'âge de 8 jusqu'à 50 ans, écrits à différentes époques du cours d'instruction et après cet examen c'est avec un vive satisfaction, que nous pouvons attester les progrès rapides sinon sans pareils qui ont été faits. D'après les exemples que nous avons vu et l'examen du système nous ne pouvons nous empêcher d'exprimer que nous partageons l'opinion généralement reçue que le système est grandement supérieur à tout ce qu'on a enseigné jusqu'à présent. Si une écriture lisible, élégante, courante et de bon goût est un talent utile ou désirable c'est d'après les principes de ce système qu'on peut l'acquérir. Nous sollicitons donc la protection du public en faveur d'une instruction dont les résultats sont si utiles.

A. B. ROMAN, Gouverneur de la Louisiane.
Le révérend Mr. C. MAENHAUT.
A. GRAILHE.
J. W. EGNEW.
D. MORPHY.
D. PRIEUR, maire de la Nouvelle-Orléans.
Le révérend G. L. NASH.
Le révérend G. WINSTER.
Wm. C. POPE.
L. BRINGIER. 24 jan

ECOLE D'ECRITURE.

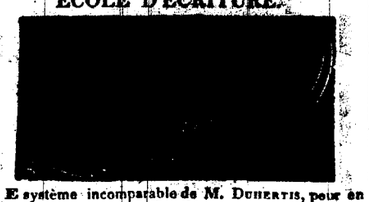

LE système incomparable de M. DUBERTIS, pour enseigner l'écriture la plus élégante, et la plus courante, convenable à tous les états aux affaires de tous genres et adopté à tous les âges, continue d'être enseigné parfaitement en SIX leçons d'une heure chacune.

Aussi l'art agréable de l'écriture abrégée, enseignée en 6 leçons, cette école est située, rue du Camp, No. 43, à l'encoignure de la rue Gravier, Nouvelle-Orléans. Il y a une classe exclusive pour les Dames, trois fois par semaine. Son système est limité, il croit inutile de s'entretenir de son système, il se contentera de dire, qu'en Europe, il tient le premier rang et qu'il y est généralement adopté, et que l'Amérique partout, le proclame d'un œil impartial.

On peut voir à cette école des centaines de morceaux d'écritures, exécutés par des personnes de tout âge. L'école est ouverte tous les jours de 10 A. M. à 2 P. M. et de 5 jusqu'à 8 heures du soir.

Ce système diffère entièrement de tous ceux qui ont été pratiqués en Amérique.

M. Dubertis a reçu les plus grands applaudissements et les éloges les plus flatteurs de la part des personnes les plus distinguées d'Angleterre. Son système paraît des plus extraordinaires, sa méthode est sans pareille et au-dessus de ce que le génie humaine a jamais découvert. 5 fév—4m.

J. R PUTNAM, *DENTISTE.*

A L'HONNEUR d'informer le public qu'il demeure actuellement dans la maison récemment occupé par le docteur Ker, à l'encoignure des rues du Canal et Royale, où on pourra le trouver depuis 9 heures du matin jusqu'à 5 heures de l'après-midi, prêt à remplir les devoirs de sa profession. Il invite les personnes qui désirent l'employer et le consulter, à venir chez lui, vu qu'il lui est impossible de sortir durant cette partie de la journée (excepté en cas d'indisposition), il a pour les personnes qui l'honoreront de leur visite un salon distinct et séparé, des appartements de sa famille, et où elles peuvent être tout-à-fait en particulier pendant l'opération ou en attendant ses services s'il se trouvait occupé. Ses prix sont aussi sanctionnés par l'usage dans sa profession et il n'exigera que pour les personnes de moyens limités ou pour les familles qui l'honoreront de leur confiance ; dans ce cas il fera une déduction raisonnable. N'ayant aucun aide et voulant toujours qu'on le trouve chez lui, il est évident qu'il ne peut tenir de comptes et collecter lui-même ce qui lui est dû, il prie donc les personnes qui recevront ses services de vouloir bien régler au moment où aussitôt qu'ils le jugeront convenable, plusieurs personnes s'étant offensées de se voir présenter des comptes par un tiers commis à cet effet. Il espère que l'on sera ponctuel aux rendez-vous donnés, ou qu'on l'avertira à temps, la négligence à cet égard pouvant être d'un grand inconvénient pour d'autres personnes, et lui causant toujours à lui-même une perte de temps. Il prie des personnes qui lui doivent pour services rendus durant la dernière saison de vouloir bien venir régler leurs comptes. 30 nov

LETTRES DE CHANGE sur Charleston, à vendre par 31 jan MAGER.

AVIS—La société connue sous la raison de *François Grand et Lazar Pignantel*, est dissoute d'un commun accord François Grand continuera en son nom, le même genre d'affaires. 15 fév—19

GRAINES DE LIN à vendre par

7 mars J. MAGER.

MAGASIN DE VOITURES.

Rue de la Douane, Nos. 12 et 14.

Les soussignés ont en magasin et vient de recevoir par les derniers arrivages, un bel et élégant assortiment de voitures qu'ils offre à vendre à des prix raisonnables pour du comptant, ou pour de bons billets.

29 jan M. WALTON.

VENTES PAR LE MARSHAL.

En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, le samedi, 15 mars 1834, à 4 heures de l'après-midi, à mon bureau, rue Condé, en face de la rue Madison, 1 armoire, 1 bois de lit, 4 chaises, 1 table de portes, saisis pour satisfaire le jugement rendu dans l'affaire de G. Montamant vs. Chs. Thompson. Et le même jour, à 4 heures de l'après-midi, à l'encoignure des rues Bourgogne et Esplanade, j'exposerai en vente publique, un lot de planches, un lot de sable du lac et du fleuve, et deux étalis de charpentiers, saisis dans cette même affaire. Conditions : comptant.

5 mars B. BEAUREGARD, marshal

En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, le samedi, 15 mars, à midi, à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres, un cheval et une charrette, saisis pour satisfaire le jugement rendu dans l'affaire de J. W. Barney vs. Harman. Conditions : comptant.

5 mars B. BEAUREGARD, marshal

Dominique Guérin agent de veuve Morandéz vs. Wm. Moore.

En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. A. Lanouville, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, à mon bureau, rue Condé, en face de la rue Madison, le lundi 17 mars 1834, à 4 heures de l'après-midi, deux bois de lits, une glace, 1 table, 6 chaises &c. Saisis pour satisfaire le jugement rendu dans cette affaire.

Conditions de la vente : Comptant.

5 mars B. BEAUREGARD, marshal

En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. J. N. Duncan, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, le samedi 15 mars 1834, à midi, rue de la Levée, encoignure de la rue Montégut, en bas de la presse à coton ; le contenu d'un cabaret, saisi pour satisfaire le jugement rendu dans l'affaire de A. Piernas, agent de Fs. Dominguez et Manuel de la Bega.

Conditions : comptant.

4 mars B. BEAUREGARD, marshal.

En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, à mon bureau, rue Condé, en face de la madison, le samedi 15 mars 1834, à 4 heures P. M. une caisse contenant des porte crayons, canifs, rasoirs 3 montres en argent et cachets, saisis pour satisfaire le jugement rendu dans l'affaire de Thos. Walsh vs. John A. Josneston. Conditions : comptant.

4 m B. BEAUREGARD, marshal

En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, le samedi, 15 mars, à midi, à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St-Louis et Chartres, un cheval, une charrette et harnais, saisis pour satisfaire le jugement rendu dans l'affaire de James White vs. Barney Coil. Conditions ; comptant.

4 mars B. BEAUREGARD, marshal.

W. D. Gardner vs. Chas. Thompson.

En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, le samedi, 8 mars 1834, à 5 heures de l'après-midi, rue Bourgogne, No. 17, près la rue du Canal, 28 barils de chaux, 1 cable en pitre et un lot de penture, saisis pour satisfaire le jugement rendu dans cette affaire. Conditions : Comptant.

27 fév B. BEAUREGARD, marshal

P. Lacroix vs. madame Frisby.

En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique, le samedi, 8 mars 1834, à 4 heures de l'après-midi, à mon bureau, rue Condé, en face de la rue Madison, une vache et son veau, 3 tables, quelques vieux bancs et lits &c. Saisis pour satisfaire le jugement rendu dans cette affaire.

Conditions : Comptant.

27 fév B. BEAUREGARD, marshal

Chs. Belot vs. Chs. Tompson.

En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, mardi, 11 mars 1834, à midi, en face de mon bureau, rue Condé, entre Ste. Anne et Dumaine, un cheval, saisi pour satisfaire le jugement rendu dans cette affaire.

28 fév B. BEAUREGARD, marshal

Thomas Elkins vs. la goëlette Mary Flower.

PARDEVANT l'hon. Chs. Gayarré, juge président de la cour de cité, en vertu d'un ordre de saisie provisoire, lancé dans cette affaire, j'ai saisi la goëlette Mary Flower, ses agrès et apparaux et toutes personnes y intéressées sont par le présent cité d'avoir à comparaître dans les quinze jours de cette date pour répondre à la demande du dit Ths. Elkins.

19 fév B. BEAUREGARD, marshal

A. Jonan, agent de Ve. Chs. Gabriel vs. J. M. Walker.

En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. Wm. Smith, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, le samedi 8 mars courant, à 4 heures de l'après-midi, en mon bureau, rue Condé, vis-à-vis la rue Madison, 1 armoire en merisier, 2 tables, 1 peire de rideaux, saisis pour satisfaire le jugement rendu dans cette affaire. Conditions ; Comptant.

25 fév B. BEAUREGARD, marshal.

Veuve Destrem vs. W. Sisters.

En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. J. Bermudez, juge conseiller de la Cour de Cité de la Nlle.-Orléans, j'exposerai en vente publique, à 4 heures P. M., rue Royale, entre Bienville et Douane, le contenu d'un magasin de comestibles saisi pour satisfaire le jugement rendu par privilège dans cette affaire.

Conditions Comptant.

6 mars B. BEAUREGARD, marshal

F. M. Marry vs. G. Pauvert.

En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. J. Bermudez, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, rue Royale, près de la poste, au magasin du défendeur, diverses boites de confitures, une grande voiture, 4 tables, et divers articles, contenu dans le magasin de confiseur du défendeur, saisis pour satisfaire le jugement rendu dans cette affaire.

Conditions : comptant.

6 mars B. BEAUREGARD, marshal.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Premier District Judiciaire.—*David Shields* contre *ses créanciers.*—A la demande de M. C. McMillen, avocat du demandeur et sur les preuves données que l'avis ordinaire n'a pas été publié, touchant l'ordre émané dans cette affaire, le 27 de janvier dernier ; il est ordonné par la cour, qu'une assemblée des créanciers aura lieu en l'étude de B. W. Miller, notaire public, le lundi, 24 de mars prochain, afin de délibérer dans l'affaire du demandeur, et pendant ce temps-là toutes poursuites judiciaires contre sa personne et contre ses propriétés seront suspendues. Thomas N. Morgan est nommé pour représenter les créanciers absents. Extrait des minutes.

(Signé) P. LE BLANC,

20 fév—6,2ps dép. gréf.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour du District pour le 1er. district judiciaire—Thos. Wooldridge *contre* ses créanciers et les créanciers de T. et Gibson C. Wooldripge, un debiteur insolvable, actuellement en prison, vient de présenter sa petition à la Cour de District pour le 1er district judiciaire, afin de profiter des dispositions de la loi concernant les debiteurs insolvables detenus en prison.

Axis est donné par ses presents, aux créanciers dudit Thomas Wooldridge, afin qu'ils aient à se presenter un pleine cour, le 17me : jour de Mars, 1834, à pr heures du matin, pour y deduire les raisons pour lesquelles ledit Thomas Wooldridge ne sortita pas de la geole, comme il demandé dans sa petition.

Par ordre de l'honorable CHARLES WATTS, juge de la Cour de District.

22 février.—8,3ps T. LEBLANC, Dep. Greffier.

A VENDRE par MM. S. Cucullu, Lapeyre & Co., 200 sacs café vert de la Havane; 35 bellots tabac en feuilles de